

# **Les blocs de compétences où en sommes-nous ?**

**23 juin 2016**

**Lycée Raspail  
de 9 h 30 à 12 h 15**

**Animation – Catherine NASSER - Défi métiers**

## PROGRAMME

**09H30 – Ouverture et animation par Catherine Nasser, Directrice, Défi métiers**

**09h45 – Définition et repères sur les blocs de compétences**

Par **Fabienne Beaumelou**, Directrice de projets, Défi métiers

**10h15 – Echanges avec la salle**

**10h40 – Témoignages**

- **Arnaud Lacourt**, Chef du bureau des diplômes professionnels à la Direction Générale de l'Enseignement SCOLAire (DGESCO), ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- **Anne Tangy**, Directrice des certifications à la Direction de l'ingénierie et de l'innovation pédagogique de l'Afpa
- **Laurent Bonniot**, Directeur de l'ingénierie et des formations à la Direction régionale Ile-de-France de l'Afpa
- **Jean Dondi**, Maître de conférences à l'IUT de Bordeaux, membre de la commission formation continue et alternance de l'Assemblée des Directeurs d'IUT (ADIUT)

**11h20 – Echanges avec la salle**

**12H15 – Clôture par Catherine Nasser, Directrice, Défi Métiers**

# 1 - Blocs de compétences : de quoi parle-t-on ?

**Fabienne BEAUMELOU**  
Directrice de projets, Défi métiers

## Plan

- 1 - Historique de la notion de blocs de compétences
- 2 - Les définitions des blocs de compétences
- 3 - Pourquoi faire des blocs de compétences ?
- 4 – En conclusion : les questions en suspens

Cap compétence,  
Compétences clés,  
Compétences de base,  
Carte des compétences,  
Portefeuille de compétences,

et aujourd'hui blocs de compétences

La question des compétences dans la FP n'est pas neuve !

Les blocs de compétences sont-ils quelque chose de nouveau ?  
OUI !

## Mais les blocs étaient déjà annoncés

La compétence est entrée dans le champ de la formation professionnelle depuis longtemps

Les référentiels de certification prévoient déjà des référentiels dits « de compétence » qui énoncent les compétences devant être maîtrisées.

La VAE depuis 2002 s'inscrit dans cette logique de compétence en s'appuyant sur l'expérience des candidats et non sur les savoirs.

## Historique de la notion

**Mars 2014** : la notion de blocs de compétences apparait dans **la loi du 5 mars 2014**

**Juin 2015** : le COPANEF adopte une « définition partagée » de la notion de blocs de compétences

**Juillet 2015** : la CNCP précise ce qu'elle entend par BC et dresse une série de « recommandations » à l'attention des certificateurs

**Novembre 2015** : la CNCP publie une note sur les « Blocs de compétences : Éléments de définition, principes et recommandations à l'attention des organismes certificateurs »

**Novembre 2015** : l'IGEN et l'IGAENR ont publié un rapport sur « l'introduction des blocs de compétences dans les diplômes professionnels » et l'EN s'engage dans la transformation de certains de ses diplômes. Ce rapport s'étend longuement sur la définition de compétences et ce qu'elle entend par blocs de compétences

**12 juin 2016** : Publication de deux décrets sur la reconnaissance et l'acquisition de blocs de compétences (un pour le CAP et un pour le bac pro)

**Septembre 2016** : entrée en vigueur des décrets

## Définition du COPANEF

« Les blocs de compétences se définissent comme des **éléments identifiés d'une certification professionnelle** s'entendant comme un ensemble homogène et cohérent de compétences. Ces compétences doivent être évaluées, validées et tracées. Sous ces conditions, elles constituent une partie identifiée de la certification professionnelle.

Le « bloc de compétences » s'apparente à une **activité ou un domaine d'activités au sein d'une certification professionnelle.**

Les blocs de compétences, partie intégrante d'une certification professionnelle peuvent être communs à plusieurs certifications professionnelles, ou spécifiques à une certification particulière.



## Définition de la CNCP

*Rappel : La CNCP demande pour tout enregistrement que toutes les certifications présentent un référentiel de compétences spécifiques (différent du référentiel d'évaluation et du référentiel de formation).*

*« Tout bloc de compétences **ne fait aucunement référence à un bloc de formation, ni à un contenu de formation.***

*Les blocs de compétences se définissent comme des ensembles homogènes et cohérents.*

*Un bloc de compétences est identifiable par un intitulé précis pour en assurer la traçabilité et permettre son utilisation dans le cadre de la formation tout au long de la vie.*

*Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.*

*Toute certification se compose d'un nombre restreint de blocs, sans qu'il y ait de minimum ni de maximum, à titre indicatif une certification peut comporter 4 blocs de compétences ou 7 ou davantage. »*

## Principes généraux (CNCP)

Les organismes de certification **sont libres de décliner** ou non leurs certifications en blocs de compétences.

La construction d'une certification en blocs de compétences et l'information formalisée sur la fiche RNCP **sont de la responsabilité de l'organisme certificateur.**

Le certificateur doit préciser l'articulation entre le ou les blocs de compétences acquis et l'obtention de la totalité de la certification, leurs modalités d'accès et de capitalisation. Cette information constituera un des critères de publication des blocs de compétences sur les fiches répertoire. Il est recommandé aux organismes de veiller à l'articulation du découpage en blocs de compétences et des modalités d'obtention de la VAE.

## Important pour les organismes de formation

Un « bloc de compétences » ne se confond pas  
avec un « module de formation »  
qui est le processus pédagogique  
concourant à l'acquisition  
des compétences définies et identifiées  
au sein de la certification ou d'un bloc

## Les blocs enregistrés à ce jour à la CNCP

- Environ une centaine de blocs ont été enregistrés à ce jour recouvrant plusieurs certifications (enregistrement sur demande),
- Les blocs sont toujours attachés à UNE certification,
- Ils sont enregistrés selon les critères de la CNCP .

## Important

- Avec les BC on est **dans le champ de la certification**, pas de la formation : un bloc de compétences n'est pas un module de formation.
- La définition et la construction des BC sont du ressort des certificateurs, pas des OF ni de la CNCP
- Cela ne veut pas dire que les BC sont sans impact sur la formation ! Mais ici, nous ne nous intéressons qu'à la définition des blocs, pas à leur traduction dans la formation.
- La question **ici** n'est pas de savoir comment rendre compétent un apprenant/ comment acquérir de la compétence mais de décrire ce qui caractérise un geste professionnel compétent.

## Les décrets du ministère de l'EN

Pas de définition dans le décret !

Le bloc est attaché à une unité

Renvoi au code du travail : « Une unité correspond à un bloc de compétences » tel que mentionné au code du travail

## En résumé : qu'est-ce qu'un bloc de compétences ?

- C'est un dispositif de certification (et non pas de formation),
- C'est un regroupement cohérent d'activités et de tâches professionnelles, lisible et évaluable
- Correspondant à une unité de diplôme,
- Capitalisables et s'intégrant dans un parcours
- Aboutissant à une attestation délivrée par le recteur (dans l'EN) et par les certificateurs pour les autres certifications,
- Pour le moment accessible uniquement en formation continue.

## 3 - Pourquoi faire des blocs ?

BC = Un dispositif qui permet de construire des parcours de formation tout au long de la vie.

- ✓ Pour éviter que toute sortie, précoce ou non, ne se traduise par une absence de validation de compétences.
- ✓ Pour permettre une mise à jour des contenus en phase avec l'évolution des emplois (un bloc est plus simple a priori à modifier qu'une certification complète).
- ✓ Pour lutter contre le décrochage scolaire (= renoncement au diplôme) : les blocs peuvent faciliter le retour en formation.
- ✓ Pour renforcer la vocation certifiante de la formation .



## 4 - Les questions en suspens

- ✓ Blocs et CPF : comment cela s'articule-t-il ?
- ✓ Evaluation et certification des blocs : qui ?
- ✓ La question des jurys : comment les organiser ?
- ✓ La question du « découpage » de la certification : où s'arrête une compétence ? Comment délimiter un bloc ?
- ✓ Comment mettre sous forme de blocs les compétences générales ?

- Quel est l'impact de cette évolution sur la structure actuelle des certifications ?
- Sur quelles certifications engager prioritairement cette transformation ?
- Quelle articulation avec les unités des diplômes et les unités de VAE ?
- Des blocs communs à plusieurs diplômes ?
- Quel impact pour les organismes de formation et les bénéficiaires ?

# Témoignages

## Arnaud LACOURT

Chef du bureau des diplômes professionnels à la Direction Générale de l'Enseignement SCOLAIRE (DGESCO), ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

## Anne TANGY

Directrice des certifications à la Direction de l'ingénierie et de l'innovation pédagogique de l'Afpa

## Laurent BONNIOT

Directeur de l'ingénierie et des formations à la Direction régionale Ile-de-France de l'Afpa

## Jean DONDI

Maître de conférences à l'IUT de Bordeaux, membre de la commission formation continue et alternance de l'Assemblée des Directeurs d'IUT (ADIUT)

# Clôture de la matinée

**Catherine NASSER**

**Directrice de Défi métiers**

## Nous vous remercions de votre participation !

Notre centre de ressources numériques  
[www.defi-metiers.fr](http://www.defi-metiers.fr)



Abonnez-vous à la Newsletter de Défi métiers



O'défi, l'outil d'aide à l'orientation professionnelle

